

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 10 avril 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

**Date de convocation**

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Alain ROUX, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**Présents :**

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur  
Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame  
Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent  
HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT,  
Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON,  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD,  
Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR,  
Madame Nicole VENTEUX.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur  
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à  
Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à  
Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à  
Madame Josette LAUVERGNIAT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Joëlle TEBAR

**OBJET : Approbation du Compte administratif 2023– Budget Commune (M57)**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14 ;

**Vu** le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**Vu** le compte de gestion 2023 du budget Commune ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2023. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et mentionne les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser.

Il présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif de l'exercice 2023 du budget Commune :

**Résultat budgétaire de l'exercice 2023**

Section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	2 414 208,31	1 219 243,83	1 194 964,48
Fonctionnement	6 011 607,09	6 918 467,08	906 859,99
<b>TOTAL</b>	<b>8 425 815,40</b>	<b>8 137 710,91</b>	<b>- 288 104,49</b>

### Résultat de clôture du budget 2023

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 266 954,73		-1 194 964,48		- 1 461 919,21
Fonctionnement	2 600 302,89	448 502,73	906 859,99		3 058 660,15
<b>TOTAL</b>	<b>2 333 348,16</b>	<b>448 502,73</b>	<b>- 288 104,49</b>		<b>1 596 740,94</b>

Le résultat de clôture pour l'année 2023 se porte à **1 596 740,94 €** et comporte :

- **Un déficit d'investissement de :** - 1 461 919,21 €
- **Un excédent de fonctionnement de :** 3 058 660,15 €

En dépenses, les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées ou titrées au 31 décembre 2023. Ils doivent être obligatoirement repris au budget 2024 et s'élèvent à **806 197 €** en dépenses et à **555 038 €** en recettes.

Section	Résultats de clôture	Restes à réaliser de l'exercice 2023			Résultat définitif global
	Exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde	Exercice 2023
Investissement	- 1 461 919,21	806 197	555 038	- 251 159	- 1 713 078,21
Fonctionnement	3 058 660,15				3 058 660,15
<b>Total</b>	<b>1 596 740,94</b>	<b>806 197</b>	<b>555 038</b>	<b>- 251 159</b>	<b>1 345 581,94</b>

Le résultat global pour l'année 2023 après financement des restes à réaliser, est donc de + **1 345 581,94 €**.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**ELIT** Monsieur Alain ROUX, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2023 du budget Commune ;

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Commune relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que décrits ci-dessus ;

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget Commune, en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 10 avril 2024

Signé,  
Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Joëlle TEBAR

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de suffrages exprimés : 22  
 VOTES :  
 Pour : 22  
 Contre : 1  
 Abstentions : 1



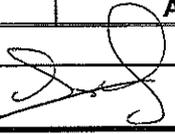
Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1),  
A MAIRIE DE GREOUX LES BAINS, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A GREOUX LES BAINS, le 28/03/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3),

001. AUDAN Paul , Maire	
002. LAUVERGNIAT Josette ,	
003. ROUX Alain ,	
004. COTTRET Michele ,	
005. MAZZOLENI Raymond ,	
006. TEBAR Joelle ,	
007. BARTOLOTTA Jean-Philippe ,	
008. REINHARD Mirjam ,	
009. LUCAS Pierre ,	
010. HOURS Monisque ,	
011. HOTTIER Laurent ,	
012. SOLDA Mathieu ,	
013. PERRON Anne-Marie ,	
014. BRIFFAUD Michel ,	
015. CASAL Danièle ,	
016. DUPUY Jérôme ,	
017. DELAUNAY Anita ,	
018. VENTEUX Nicole ,	
019. BUHLER Swen ,	
020. BONIFANT CASPIER Nathalie ,	

Accusé de réception en préfecture  
 04-210400941-20240410-DEL-2024-022-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>
021. BLACHERES-ESTEVEES ,		
022. BURLES Olivia ,		
023. LATIL Thierry ,		

Certifié exécutoire par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.